

En cas d'urgence

Si vous suspectez une intoxication, l'OFSP vous recommande d'appeler un médecin ou de composer le **145** pour contacter le Centre suisse d'information toxicologique (CSIT). Sachez que le CSIT vous informe gratuitement 24 heures sur 24. Dans la mesure du possible, donnez-lui les indications suivantes, essentielles pour une bonne évaluation du risque et des mesures appropriées:

Qui

Qui est la victime? Age, poids et sexe. Indiquez également le numéro de téléphone auquel on pourra vous recontacter.

Quoi

Quel est le produit qui a provoqué l'accident? Ayez l'étiquette à portée de main lorsque vous appellerez.

Combien

Evaluez la quantité maximale que la victime a ingérée ou avec laquelle elle a été en contact.

Impressum

Editeur: Office fédéral de la santé publique
dans le cadre de la campagne d'information commune OFSP OFEV, SECO
© Office fédéral de la santé publique (OFSP), février 2007

Diffusion: OFCL, Diffusion des publications, CH-3003 Berne
www.bbl.admin.ch/bundespublikationen

Numéro d'article OFCL: 316.921.f

Gratuit.

Numéro de publication OFSP:

BAG VS 3.07 160'000 d 60'000 f 10'000 i 40EXT07003

Quand

Evaluez le temps qui s'est écoulé depuis l'incident.

Quoi d'autre

Premiers symptômes apparus et premières mesures prises.

www.toxi.ch

**D'avantage de sécurité –
grâce aux symboles de danger.**
www.cheminfo.ch
Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun Svizra
Office fédéral de la santé publique OFSP
Office fédéral de l'environnement OFEV
Sekretariat OFET et l'Economie SECO



Pour le bien de votre santé:
respectez les symboles de danger
et les mises en garde.



**Symboles de danger: alors, prudence!
Evitons les accidents!**

visu

**Symboles de danger: alors, prudence!
Evitons les accidents!**



Pour le bien de votre santé:
respectez les symboles de danger
et les mises en garde.



**D'avantage de sécurité –
grâce aux symboles de danger.**
www.cheminfo.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft

Confédération suisse

Confederazione Svizzera

Confederaziun Svizra

Office fédéral de la santé publique OFSP

Office fédéral de l'environnement OFEV

Sekretariat OFET et l'Economie SECO

Lisez l'étiquette

Comment savoir si un produit de nettoyage, un détartrant ou un insecticide est dangereux? Comment éviter les accidents? Il faut se référer à l'étiquette figurant sur le produit. S'il s'agit d'un produit dangereux, elle portera les symboles de danger ainsi que des mentions telles que «irritant», «toxique», «facilement inflammable» ou «dangereux pour l'environnement». Elle présentera également les consignes de sécurité à suivre lors de l'utilisation du produit.

La prudence s'impose

Attention: les produits qui ne sont pas pourvus d'un symbole de danger ne sont pas forcément inoffensifs. Il se peut que les risques encourus lors de leur utilisation se situent en dessous d'une certaine limite ou ne sont pas encore connus. La prudence est donc de mise lorsqu'on utilise un produit chimique.

Evitez les accidents

Les accidents causés par des produits chimiques à usage domestique sont très fréquents. Et la moitié des cas concernent des enfants! Chez les adultes, ces incidents sont dus à l'inattention, chez les enfants, à la curiosité.

Par conséquent, les produits chimiques doivent absolument:

- être mis **hors de la portée des enfants**.
- être rangés **ailleurs** que les produits alimentaires.
- être conservés dans leur emballage d'origine, et ne **JAMAIS** être transvasés dans un récipient alimentaire (bouteilles p. ex.).

Signification des symboles de danger



T+

Très toxique

Produits chimiques pouvant, même en très petites quantités, avoir de graves effets sur la santé et entraîner la mort. Normalement, ces produits ne sont remis qu'à des spécialistes confirmés.

Par exemple, cyanure de potassium, arsenic, acide cyanhydrique



T

Toxique

Produits chimiques pouvant, en petites quantités, avoir de graves effets sur la santé et entraîner la mort.

Par exemple, gaz ammoniac, benzène, essence



Xn

Nocif

Produits chimiques pouvant avoir des effets sur la santé et entraîner la mort si la dose reçue est importante.

Par exemple, nombre de solvants ou de diluifs comme le toluène



C

Corrosif

Produits chimiques pouvant entraîner des lésions importantes de la peau, des yeux et des muqueuses.

Par exemple, acide chlorhydrique, soude caustique, certains détergents pour les canalisations



Xi

Irritant

Produits chimiques pouvant, en cas de contact avec la peau, les yeux ou les muqueuses, provoquer des rougeurs ou des inflammations.

Par exemple, soude, eau de javel, certains produits de lessive et de nettoyage



F+

Extrêmement inflammable

Produits chimiques dont les gaz et les vapeurs forment un mélange explosible au contact de l'air environnant et produits chimiques pouvant s'enflammer très facilement en présence d'une source d'inflammation. Point d'inflammation inférieur à 0° C; point d'ébullition inférieur à 35° C.

Par exemple, hydrogène, acétylène, essence, allume-feu liquide



F

Facilement inflammable

Produits chimiques dont les gaz et les vapeurs forment un mélange explosible au contact de l'air environnant et produits chimiques pouvant s'enflammer facilement en présence d'une source d'inflammation. Point d'inflammation inférieur à 21° C.

Par exemple, acétone, gaz ammoniac



O

Comburant

Produits chimiques non inflammables pouvant, au contact de substances combustibles, enflammer celles-ci ou entretenir un incendie sans amenée d'air (ou d'oxygène).

Par exemple, nitrate de potassium, peroxyde d'hydrogène (eau hydrogénée)



E

Explosif

Produits chimiques pouvant exploser sous l'effet de la chaleur, d'un frottement, d'un choc ou du feu.

Par exemple, azoture de plomb, acide picrique



N

Dangereux pour l'environnement

Produits chimiques pouvant présenter un risque pour l'environnement.

Par exemple, biocides comme les produits chlorés pour les piscines ou les insecticides ménagers; produits phytosanitaires. Beaucoup de ces produits sont très toxiques pour les poissons.